

il a enrichi ses Ouvrages et qui furent faites d'après ses propres dessins. Au cours de ses reconnaissances Champlain découvrit une rade magnifique. Il s'exprime ainsi :

« Continuant au même vent deux lieues, nous entrâmes en l'un des beaux ports que j'eusse vu en toutes ces côtes, où il pourrait deux mille vaisseaux en sûreté. L'entrée est large de huit cents pas; puis on entre dedans un port qui a deux lieues de long et une lieue de large, que j'ai nommé *port Royal*. »

Plus d'un tiers des colons avaient péri du scorbut pendant l'hivernage. On résolut donc, raconte Champlain, de s'établir ailleurs :

« Le sieur de Mons se délibéra de changer de lieu et faire une autre habitation pour éviter aux froidures et mauvais hiver qu'avions eu en l'île Sainte-Croix. N'ayant trouvé aucun port qui nous fut propre pour lors, et le peu de temps que nous aurions à loger et bâtir des maisons à cet effet, nous fit équiper deux barques, que l'on chargea de la charpenterie des maisons de Sainte-Croix, pour la porter au port Royal, à vingt-cinq lieues de là, où l'on jugeait y être la demeure beaucoup plus douce et tempérée. Le Pont et moi partîmes pour y aller; où étant arrivés cherchâmes un lieu propre pour la situation de notre logement et à l'abri du nord-ouest, que nous redoutions pour en avoir été fort tourmentés.

» Après avoir bien cherché d'un côté et d'autre, nous n'en trouvâmes point de plus propre et mieux situé qu'en un lieu qui est un peu élevé, autour duquel y a quelques marécages et bonnes sources d'eau. Ce lieu est devant l'île qui est à l'entrée de la rivière de la Guille, et au nord de nous comme à une lieue, il y a un coteau de montagnes, qui dure près de dix lieues nord-est et sud-ouest. Tout le pays est rempli de forêts très épaisses ainsi que j'ai dit ci-dessus, hormis une pointe qui est à une lieue et demie dans la rivière, où il y a quelques chênes qui y sont fort clairs, et quantité de lambruches, que l'on pourrait désarter aisément et mettre en labourage, néanmoins maigres et sablonneuses. Nous fûmes presque en résolution d'y bâtir, mais nous considérâmes qu'eussions été trop engouffrés dans le port et rivière, ce qui nous fit changer d'avis.

» Ayant donc reconnu l'assiette de notre habitation être bonne, on commença à défricher le lieu, qui était plein d'arbres, et dresser les maisons au plus tôt qu'il fut possible, un chacun s'y employa. Après que tout fut mis en ordre, et la plupart des logements faits, le sieur de Mons se délibéra de retourner en France pour faire vers sa Majesté qu'il peut avoir ce qui serait de besoin pour son entreprise...

» Aussitôt que le dit sieur de Mons fut parti, de quarante ou quarante-cinq qui restèrent, une partie commença à faire des jardins. J'en fis aussi un pour éviter oisiveté, entouré de fossés pleins d'eau, esquels y avait